

Votants : 84  
Convocation du Conseil de Communauté :  
le 12 septembre 2014  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 23 septembre 2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 22 septembre 2014

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ACCOMPAGNEMENT DES COMMERCES - MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE RUE HENRI SELLIER ET DENIS PAPIN (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 17 MARS 2014)

#### Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gerard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Nicolas MARJAU, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOIN à Stéphane PIERRON, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Jean-Claude FRADIN à Adrien PROUST, Marie-Chantal GARENNE à Dominique SIX, Anne-Lydie HOLTZ à Rose-Marie NIETO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Agnès JARRY, Rabah LAICHOURE à Marcel MOINARD, Michel VEDIE à Jean-Luc CLISSON

#### Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Alain LAUDES par Jean-François SALANON, Alain LIAIGRE par Michel JAROS

#### Titulaires absents :

Jean-Romée CHARBONNEAU

#### Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean BOULAIS, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Patrick THOMAS, Michel VEDIE

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 SEPTEMBRE 2014**

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ACCOMPAGNEMENT DES COMMERCES - MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE RUE HENRI SELLIER ET DENIS PAPIN (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 17 MARS 2014)**

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur proposition du Président,

La CAN va réaliser des travaux de requalification des rues Henri Sellier et Denis Papin, durant la période de septembre 2014 à février 2015.

Malgré les mesures prises pour être à l'écoute des acteurs économiques et faciliter l'accès aux commerces pendant ces travaux, il n'est pas exclu que des difficultés apparaissent durant cette période.

A cette fin et de manière préventive, il est proposé au Conseil de Communauté de créer une Commission de Règlement Amiable. Cet organe sera saisi lorsque tel ou tel commerce des rues précitées, considèrera avoir subi des préjudices directement liés aux travaux en cours.

Afin de conserver la plus large indépendance à cette commission, il est proposé au Conseil de Communauté de prendre l'attache de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers qui en assurerait la présidence.

La commission sera constituée de 7 membres, comme suit :

- un Président,
- deux représentants du Conseil communautaire,
- un représentant de la Préfecture des Deux-Sèvres,
- un représentant de la Direction Départementale des Finances Publiques,
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'industrie des Deux-Sèvres,
- un représentant de la Chambre des Métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres.

La commission aurait comme mission : l'instruction des dossiers d'établissement de préjudice, ainsi que l'établissement d'une proposition d'indemnisation auprès du Conseil Communautaire, le cas échéant.

Par analogie à des expériences de travaux urbains d'envergure, ce montage constitue une situation transitoire et préalable à un contentieux. Il facilite l'établissement d'un accord amiable entre les parties, permet de proposer une juste indemnisation auprès du Conseil Communautaire lorsque cela devient nécessaire. Il met fin à des poursuites potentielles et ultérieures auprès des juridictions compétentes, en premier lieu auprès du Tribunal Administratif.

Dans cette logique il convient de solliciter par courrier les instances suivantes : le Tribunal Administratif, la Préfecture des Deux-Sèvres, la Trésorerie Générale, la Chambre de Commerce et d'industrie des Deux- Sèvres et la Chambre des Métiers afin de trouver avec ses partenaires représentatifs, l'organisation de cette Commission, le choix de ses membres et d'arrêter la liste et le nombre de ses représentants.

Un périmètre de travaux a été dressé, il détermine et limite le champ d'application de cette procédure de règlement amiable, l'espace concerné auquel doit obligatoirement appartenir le commerce demandeur.

Il appartient à la Commission dès sa constitution, d'arrêter les modalités d'instruction des dossiers de préjudice, de déterminer une date de première recevabilité de ces dossiers.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Accepter la création d'une Commission de Règlement Amiable afin de régler en premier et dernier recours les litiges liés aux travaux des rues Henri Sellier et Denis Papin,
- Valider le fonctionnement de la Commission de Règlement Amiable tel qu'il a été décrit ci-dessus,
- Confier, à Monsieur le Président de la CAN ou à son représentant, le soin de prendre attache des instances concernées, afin de les associer à cette Commission et de la faire valider par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers,
- Nommer sur proposition du Président, deux représentants de la CAN afin de siéger à cette commission :
  - M. Claude ROULLEAU et Mme Jeanine BARBOTIN sont désignés pour représenter la CAN
- Arrêter le périmètre des travaux et le rôle de la Commission, au strict périmètre présenté et annexé à la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 84  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Claude ROULLEAU**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20140922-C07-09-2014-DE Date de télétransmission : 29/09/2014 Date de réception préfecture : 29/09/2014
--